

11 zones pour les éoliennes dans le canton de Saint-Savin

ENERGIE. Le comité de pilotage du 11 octobre prochain affinera l'étude sectorielle sur la zone de développement éolien

Trois mois après la première phase de concertation engagée dans le processus de l'étude sur la zone de développement éolien (ZDE) dans le canton de Saint-Savin (voir notre édition du 4 au 10 mai 2012), le comité de pilotage (Copil), présidé par le maire de Saint-Christoly-de-Blaye, Bernard Peraldi, tiendra une nouvelle séance, jeudi 11 octobre, dans la salle du conseil communautaire, à la maison des services au public (MSP) de Saint-Savin. Le futur Copil aura pour ordre du jour « d'échanger entre les élus, les experts, les nombreux partenaires, et l'Etat. Il s'agira également de présenter ce bilan de concertation puisqu'il sera question durant cette réunion d'appor-

ter une réponse concrète et précise aux personnes qui ont manifesté leurs intérêts et qui ont laissé leur adresse, auquel cas, nous leurs enverrons par courrier les explications », informe Michaël Tourneur, directeur général adjoint des services de la communauté de communes du canton de Saint-Savin (CDC).

Vigi-éole a envoyé un courrier aux élus

Une cinquantaine de personnes se sont déplacées, le 15 mai dernier, aux permanences tenues par le bureau d'études EnvirEnE, dans les communes ayant donné leur accord pour accueillir une ZDE sur leur territoire, à savoir, Donnezac, Saugon et Saint-Savin. Parmi les intéressés, figuraient l'association reignacaise, Vigi-éole, laquelle a écrit un courrier à la CDC de Saint-Savin, après sa venue sur Saugon. Sinon, « pas de révolte, pas de défilé avec les pancartes », note Bernard Peraldi. Toujours en place dans la salle du conseil communautaire, l'exposition itinérante dévoile onze zones jugées propices à l'accueil d'un parc éolien (qui

comprend un minimum de cinq éoliennes par secteur) : deux sur Saint-Savin (dont une sur Malherbe contre laquelle cinq personnes se sont opposées durant les échanges, avec une demande d'exclusion d'une zone forestière restructurée par GDF, également à Malherbe) ; quatre à Saugon (où se situe depuis mars dernier, un mât de mesure implanté par l'opérateur Abo Wind Service) ; et cinq à Donnezac. Il s'agira donc pour le Copil d'affiner son analyse sectorielle, dans un mois, sans pour autant l'arrêter puisque les élus communautaires ont pris le parti d'attendre une année complète pour évaluer le potentiel éolien (d'où le mât de mesure du vent à Saugon). Ce qui ramènerait le Copil à se prononcer sur l'adoption définitive d'une ZDE, en mars 2013.

« On prend notre temps »

« Un bilan sur cinq mois aurait été légalement suffisant. Nous, nous préférons avoir un maximum de garantie, et jouer la sécurité pour nous, et pour la population », prévient Jean-Luc Desperiez, maire de



De g. à dr. : Bernard Peraldi, Jean-Luc Desperiez, et Michaël Tourneur, devant l'exposition itinérante, à la maison des services au public Photo RS

Cubnezais et vice-président à la CDC, en charge de la commission d'aménagement de l'espace. « J'indique cependant qu'il est anormal qu'en Gironde, nous soyons l'un des seuls départements où il n'y a pas d'éoliennes », regrette l'édile, évoquant à demi-mots les embûches auxquelles s'est heurté son voisin reignacais (représenté par la communauté de communes de l'estuaire dans le Copil), dont le projet a été arrêté sur décision de la cour administra-

tive d'appel de Bordeaux, le 15 novembre 2011 (voir notre édition du 2 au 8 décembre 2011). « On y va sereinement. Je ne veux pas dire qu'on traîne, mais on prend notre temps », reconnaît Bernard Peraldi. Une fois validé par le comité de pilotage, la ZDE sera de nouveau soumise à délibération auprès des trois communes impactées, ainsi qu'à la CDC.